

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Paul DUBEY

La banque et ses problèmes.
Rapide survol du système suisse

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1986, tome 82, p. 47-55

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

La banque et ses problèmes

Rapide survol du système suisse

Un métier en question

De Daumier à Jean Ziegler, les banquiers ont été fréquemment l'objet de caricatures. Les traits, parfois vrais, sont souvent désobligeants. Trop habituellement, ils sont présentés comme des êtres avarés, égoïstes, receleurs et tout-puissants. Les dessins de Daumier avaient au moins l'avantage de l'humour alors que les attitudes du professeur doctrinaire manquent singulièrement d'esprit.

Certes, depuis que la monnaie existe, il y eut et il y a encore des gens pour qui l'argent n'a pas d'odeur. Le discrédit qu'ils jettent sur le monde complexe de la banque est trop souvent sans nuance. Et la condamnation religieuse du prêt à intérêt, au Moyen Age, n'est, sans doute, pas totalement étrangère à cette manière de voir. Il y a là un problème. Et il est de doctrine d'abord.

Le prêt à intérêt

Son usage relève, tout à la fois, de la pratique économique et de l'éthique. Aussi n'est-il pas insensible à l'évolution.

Pour tenter de placer dans une juste perspective quelques données importantes, est-il abusif de rappeler que Vatican II « se rend compte de la transformation de la situation économique et sociale, et même les mœurs... » (Presb. 22), et de se souvenir, de plus, que, lorsque les théologiens élaborèrent leurs thèses concluant à la condamnation de cette pratique, l'économie, primitive encore, en était au stade artisanal ? Alors, les seuls facteurs de

production consistaient en de la main-d'œuvre qualifiée et de la matière première. Les moralistes ne pouvaient pas connaître l'importance du capital comme élément fondamental du progrès économique, ni en quoi il est un apport que les Pères conciliaires considèrent comme bénéfique à la vie collective et aux peuples en voie de développement (Egl. 6, 54, 63). De fait, plus loin dans le même texte, ils précisent que « les investissements, de leur côté, doivent tendre à assurer des emplois et des revenus suffisants tant à la population active d'aujourd'hui qu'à celle de demain » (Egl. 70). Ce qui, de nos jours et chez nous, représente une immobilisation d'environ Fr. 150 000.— à Fr. 200 000.— par personne au travail. Or, remarquons-le, dans le système actuel, une telle prestation financière, qu'elle soit au service du tiers monde ou du monde industrialisé, est sociale de même qu'essentielle.

Aussi l'Eglise, dont ici l'attitude est à peine esquissée, ne laisse-t-elle pas percevoir, implicitement, une réhabilitation du loyer de l'argent sans lequel, parce que notre monde fonctionnerait plus mal, l'homme subirait de plus grands maux ?

De fait, si le prêteur contribue à résorber le chômage en participant au progrès matériel, s'il encourt les risques de la dévaluation de la monnaie et de la faillite, le tout en se privant de la jouissance immédiate de son avoir, ne mérite-t-il pas une rémunération ?

Notre époque, où l'activité du secteur tertiaire devient omniprésente, exige une autre attitude que celle du Moyen Age où ces services n'existaient pas. Elle demande une réponse adaptée aux mécanismes économiques du moment, de même qu'à la dignité humaine.

Enfin, l'état d'esprit qui veut que « les affaires sont les affaires », selon l'expression de Courteline, n'est pas l'apanage du banquier — l'histoire le montre abondamment — mais une attitude répandue dans toutes les professions puisqu'elle se trouve chez les marchands du temple comme chez les producteurs de vin à l'antigel.

La Suisse place bancaire

La banque est née tout naturellement — faut-il le rappeler ? — de l'essor économique, du développement de l'industrie, du négoce et des échanges internationaux par spécialisation du commerce de l'argent. Elle manifeste un

progrès de l'humanité et constitue un éminent service rendu à toutes les sociétés, spécialement à celles qui sont économiquement développées.

En Suisse, à Bâle, elle se constitue au cours du XV^e siècle. Alors, « s'intéressent également aux opérations de crédit les villes et les cantons, les abbayes et les évêchés ; leurs excédents de recettes étaient placés à intérêts soit à l'intérieur de leur territoire, soit à l'étranger, notamment en France au XVI^e s., puis en Allemagne après 1610. La question des intérêts ne posait déjà plus de problèmes avant la Réforme et l'on s'efforçait seulement de lutter contre les abus et contre les véritables usuriers » (Martin Körner, Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses, II, p. 30).

Dès lors, et surtout depuis le XIX^e siècle, la Suisse a connu une aisance financière presque constante en raison de la formation régulière des capitaux par l'épargne, par la stabilité de la monnaie et une saine gestion de l'Etat.

Pour mieux saisir le mécanisme général des flux monétaires, un fait essentiel doit être connu et proclamé. L'argent, constituant la fortune des privés, celui qui est en fait l'objet de la gestion de fonds, ne quitte pas un pays primordialement pour échapper au fisc, depuis plus d'un siècle déjà. Une brève réflexion, un peu réaliste, saisit immédiatement les désagréments pratiques qu'entraînerait une telle fuite. Ce serait se priver de la jouissance de ses biens, se placer dans une certaine illégalité, finalement confier ses avoirs à des étrangers. L'argent quitte un pays lorsque la fortune, l'épargne, le patrimoine familial sont menacés par la révolution, la guerre, les systèmes sociaux spoliateurs ou l'incapacité politique des hommes au pouvoir.

La Suisse place refuge pour l'Europe?

Ces phénomènes, dans le monde, se sont surtout manifestés à partir de 1914. Le système bancaire, alors, s'est vu confronté à la tâche nouvelle de servir de refuge aux capitaux étrangers, et par conséquent, mis dans l'obligation de jouer un rôle international.

Avec les menaces que faisaient peser sur la propriété privée et les patrimoines, les hostilités et les bouleversements du moment, l'avènement des régimes totalitaires et collectivistes, le caractère de refuge de la Suisse et de son système bancaire s'est considérablement accru. Il en a été de même pour les USA, puis de tous les pays à monnaie forte qui sont, plus ou moins, devenus des places de refuge pour répondre au besoin de diversification des

risques des autres Etats. C'est là, une des raisons pour laquelle notre réseau bancaire est devenu dense et bien organisé. Avec le retour de la paix, mieux que jamais, il a permis de récolter l'épargne et de financer l'activité économique.

Aujourd'hui, avec ses 473 instituts de banque et ses 100 sociétés à caractère bancaire, cette branche est une industrie très importante pour la Suisse. A la fin de 1983, elle employait 97 000 personnes et réalisait un total de bilan de 656 milliards de francs. L'aisance financière qui en est résulté a permis de financer l'essor considérable de l'industrie, du commerce et du bâtiment des trente-cinq dernières années, à des taux d'intérêt exceptionnellement bas par rapport aux autres pays industriels. Par ailleurs, les revenus provenant du recyclage à l'étranger de capitaux très importants ont permis de compenser les déficits de la balance commerciale résultant de notre pauvreté en matières premières.

Par comparaison, la France a derrière elle une longue histoire d'atteinte à la propriété, d'où l'importance des capitaux réfugiés à l'extérieur. Jusqu'à un passé assez récent, les Allemands qui devaient supporter une charge fiscale considérablement plus lourde que les Français, avaient peu de capitaux placés à l'extérieur. En fait, dans l'après-guerre, le mouvement de sortie de capitaux d'Allemagne a effectivement commencé avec le virage très à gauche pris, à un certain moment, par Willy Brandt. En Italie, les sorties massives de capitaux ont coïncidé avec la montée du communisme, la menace d'une révolution de gauche engendrée par les nombreux cas de corruption entachant la démocratie chrétienne.

A ce propos, le hasard d'une lecture offre un témoignage dont l'intérêt est d'autant plus marqué qu'il vient de la Belgique. Le voici :

Certains esprits aigris et envieux, écrit M. J. Devyver, évoquent avec mesquineries les « mystères » du fameux « paradis fiscal » helvétique. Les Belges, heureusement, savent faire la part des choses. Ils admirent le sérieux et la discrétion des banques suisses à qui sont confiés les fruits d'une épargne souvent maltraitée dans des pays où l'Etat étrangle l'individu. Il réduit à sa merci en démotivant les travailleurs honnêtes pour favoriser certains parasites sociaux dont la Suisse a su se préserver grâce à son régime de démocratie directe (votations) qui serait bien nécessaire en Belgique, en France et ailleurs où, selon l'expression du philosophe Jean-François Revel, se développe « le rejet de l'Etat ».

(Alliance culturelle romande, Cahier n° 31, oct. 1985, p. 56)

La rançon du succès

La banque suisse, au cours des dernières années, a été l'objet de vives critiques et d'attaques venues de divers côtés, de chrétiens engagés, de groupes tiers-mondistes et de partis de gauche. Il y a, chez les uns, beaucoup de générosité et de bonnes intentions dans l'argumentation, malheureusement trop d'incompréhension, de slogans et d'incompétence aussi ; chez les autres une bonne dose de dogmatisme et d'ambitions dont le « ôte-toi que je m'y mette » n'est pas toujours absent. Plusieurs scandales — ils furent heureusement mis au grand jour — ont attisé les passions. A ces occasions, la tentation est forte de se saisir de quelques cas et de généraliser.

Mais parce que l'opinion est surtout désorientée par les polémiques développées autour des dépendances économiques qui entravent les pays pauvres, et dont on veut rendre la banque responsable, examinons brièvement le problème.

Des liens sont évidents. Pour l'économie, la banque est l'outil nécessaire, comme le fusil au chasseur. Cependant, peut-on aller jusqu'à faire porter la responsabilité de la mort du lièvre à l'arme et non pas à l'homme ?

Plus précisément encore, s'il y a fuite de capitaux du tiers monde vers des pays refuges, qui en est d'abord responsable ? Une fois encore, parce qu'il s'agit, finalement d'un grave problème de justice, l'enseignement de l'Eglise, nuancé et serein, éclaire les repaires essentiels. C'est ainsi, qu'après avoir évoqué les exigences qui lient les pays riches, elle exhorte tous les hommes à assumer leur responsabilité.

Les nations en voie de développement, dit le Concile, auront très à cœur d'assigner pour fin au progrès le plein épanouissement humain de leurs propres citoyens, et cela d'une manière explicite et non équivoque. Elles se souviendront que le progrès prend sa source et son dynamisme avant tout dans le travail et le savoir-faire des pays eux-mêmes ; car il doit s'appuyer non pas sur les seuls secours étrangers, mais en tout premier lieu sur la pleine mise en œuvre des ressources de ces pays ainsi que sur leur culture et leurs traditions propres. (Egl. 86)

Il nous semble juste et honnête de manifester combien cet enseignement converge avec l'analyse de nombreux financiers. Les raisons de l'afflux des capitaux venant des pays en développement, reconnaissent-ils tous, se

trouvent dans une protection insuffisante de la propriété privée menacée par une fiscalité confiscatoire, dans la nationalisation, la corruption et le vol. C'est aussi l'érosion du pouvoir d'achat par l'inflation galopante et une mauvaise politique monétaire, toutes choses qui se résument en « des lacunes et des insuffisances dont les pays du tiers monde sont eux-mêmes responsables » (La fuite des capitaux du tiers monde, G. Hanselmann, p. 7).

Et le rôle de la Suisse ?

Dans le cercle international, sa place ne peut être déterminée avec précision. Le secret qui protège les transactions bancaires n'est pas que suisse. Il est plus strict dans quelques pays et c'est particulièrement vrai pour l'URSS bardée de silence. A partir de données indirectes, même les instances officielles ne peuvent qu'élaborer de savantes estimations donnant l'ordre de grandeur où se dessine une hiérarchie d'importance.

Les premiers bénéficiaires de transferts de capitaux sont des Etats comme les USA et la G.-B. et quelques autres pays industrialisés, liés par des traditions historiques à l'Amérique latine et à l'Afrique. La Suisse précède des centres secondaires comme Panama, le Luxembourg, Hongkong et le Liechtenstein.

La situation est la même pour les capitaux en fuite. Le volume de ces transferts a été très généralement surestimé de manière fantaisiste. Par méconnaissance ? Par fausse générosité ? Par volonté délibérée de dénigrement ?...

En effet, parmi les capitaux mouvants qui nous concernent, la moitié environ est constituée par d'importantes réserves monétaires officielles, expatriées par les banques centrales de pays en développement, reconnaissant au franc suisse son rôle international de monnaie de réserve. La Suisse rend en cela un service appréciable. La majeure partie de la seconde moitié, composée de fonds d'entreprises et de personnes étrangères, est là en toute légalité, parce que ces personnes physiques ou morales sont domiciliées à l'étranger. Aussi, le solde, groupant les capitaux dont l'exportation est illégale, en vertu de l'ordre juridique du pays d'origine, est à l'évidence, relativement peu important, et bien inférieur au chiffre très surestimé de cent milliards, accrédité par des écrits polémiques.

En ces matières, redisons-le, personne ne peut déterminer avec certitude des chiffres. Mais une estimation crédible, émanant d'experts, dont M. H. Mast, renommé en la matière, propose tout au plus dix milliards de francs et rejoint ainsi approximativement les résultats de MM. Wagner et Beutter, édités par la Commission nationale suisse Justitia et Pax. Dans le même ordre de choses, les USA auraient accueilli environ 250 milliards de francs.

Caractères actuels

Il est évident que la place financière suisse a perdu du terrain ces dernières années. Alors que des places importantes, comme Londres et New York, s'orientaient vers un régime dans lequel les perturbations allaient se développant de manière croissante et que de nouveaux marchés s'élargissaient en Asie, les banques suisses devaient s'accommoder de toute une série de contraintes fiscales, d'une part, et légales, d'autre part. Elles furent inspirées par certaines pressions politiques plus souvent malveillantes que bien intentionnées.

Aussi, la gérance de fortune pour le compte d'individus, plus ou moins fortunés, joue un rôle décroissant dans les affaires en général. C'est que, de fait, le secret bancaire suisse est beaucoup moins important pour les trésoriers des grandes entreprises que pour les investisseurs privés.

Il reste qu'une particularité du système suisse est le caractère universel de la plupart de ses banques. Elles pratiquent, à la fois les crédits commerciaux, hypothécaires et à la consommation, les placements d'émissions nouvelles d'actions et d'obligations, le commerce de devises et de métaux précieux, la gérance de fortune, etc. Il est clair que certains types d'activités dominent suivant le caractère particulier de la banque dont la vocation est d'être locale, régionale, cantonale... Aussi de nombreux secteurs échappèrent au feu des critiques. L'activité liée à l'épargne et aux prêts, particulièrement à l'intérieur du pays, n'a pas donné lieu à beaucoup de discussions ; en revanche le rôle international des banques, essentiellement, bien sûr, celui des grandes banques commerciales (Union de Banques Suisse, Société de Banque Suisse, Crédit Suisse...) et aussi la fonction de gérance de fortune ont été souvent attaqués ces dernières années.

Le problème moral

Inévitablement, ces mises en question ne peuvent laisser indifférent l'homme de bonne volonté. Comment ne pas se demander, d'abord, si les transferts illégaux de numéraire sont immoraux, ensuite, si le banquier qui les accueille ne bafoue pas l'éthique humaine ou bancaire, puisque cette profession possède, chez nous, un code d'honneur pratiquement efficace ?

En ces matières, les problèmes sont tels qu'une réponse simple est nécessairement simpliste, et qu'une analyse, même schématique, serait, ici, hors de propos. Hasardons simplement quelques brèves considérations.

Depuis Antigone, nous le savons, la loi écrite se heurte souvent à la loi non écrite, et de trop nombreux codes contemporains organisent d'insoutenables violences et proposent, parfois, des délits graves contre l'humanité pour qu'ignorer volontairement le légal soit automatiquement assimilé à un péché contre la morale. De plus, souvent aussi, hélas ! les lois ne sont que les instruments d'une politique partisane. Ainsi, dans les pays en développement, l'instabilité des régimes entraîne presque toujours des transformations juridiques telles qu'elles légalisent, aujourd'hui, ce qui était passible des tribunaux, hier. De toute manière, la personne est trop liée à sa condition matérielle pour qu'il ne soit pas indifférent que, dans plusieurs pays à la triste renommée, elle ne tente pas de sauvegarder les moyens indispensables à une vie correcte de sa famille en ne lésant pas gravement la communauté, lorsque les institutions, les tribunaux, la police, inefficaces ou corrompus, sont incapables de garantir les droits élémentaires ou sont menaçants ? En quoi, enfin, serait-ce une bonne action que de laisser au service d'une dictature détestable les instruments de sa survie ?

Là, comme partout ailleurs, l'intention est première. Et qui peut sonder les reins et les cœurs ? La banque ainsi que n'importe quel autre métier possède ses cas de conscience. Ils sont rarement là où certains — hypocritement ? — les imaginent. Disons-le très fermement, le banquier n'est pas plus fréquemment au service de l'argent que les hommes de quelque profession qu'ils soient. Il est d'abord au service de l'homme.

Aussi, faut-il le reconnaître, la gérance de fortune est un métier passionnant. Accomplie avec sérieux, elle exige une connaissance approfondie des mécanismes économiques et financiers mondiaux, des industries et des entreprises des pays industriels et le fonctionnement des marchés financiers. Elle

demande un effort constant d'information et d'attention aux événements, une large ouverture aux autres.

Dans le domaine économique, les services rendus sont nombreux et importants pour le bien-être de la collectivité. Aux privés, détenteurs de quelque fortune, elle assure la sauvegarde de leurs économies, des valeurs du patrimoine familial, et par là, la stabilité du corps social. La communauté trouve son avantage, sous une forme ou sous une autre, dans les fonds mis à la disposition de l'économie au travers des marchés financiers.

La gestion de fortune n'est pas étrangère aux valeurs humaines et peut travailler à les maintenir. Dans les relations de confiance qui se développent au cours des années, le gérant apprend à connaître les conditions de la famille, et, bien souvent, devient un confident et un conseiller. Parfois, cet aspect du métier devient aussi important que les conseils en placement.

Alors, le métier de l'argent nécessite, par sa nature et les tentations inhérentes à son accomplissement, un caractère solide et une honnêteté à toute épreuve en plus de connaissances techniques approfondies. Le respect des biens des clients influence jusqu'aux décisions de placement et d'engagement financier, le premier devoir du banquier étant de pouvoir rendre l'argent à celui qui l'a confié.

L'existence même, à long terme, d'un institut bancaire dépend inévitablement de la probité de ses dirigeants, du respect rigoureux des règles de la profession et des lois du pays. C'est pourquoi, s'il considère sa fonction sous cet angle, le chrétien se sent parfaitement à l'aise dans l'exercice de sa profession, parce qu'elle est d'abord un service.

Paul Dubey

Références

Presb. renvoie à *Presbyterorum ordinis*, le Décret sur le ministère et la vie des prêtres, traduction du Père Wiener.

Egl. renvoie à *Gaudium et Spes*, traduction du Secrétariat général de l'Information religieuse.

La fuite des capitaux du tiers monde, de G. Hanselmann, citée en p. 52, est une brochure largement utilisée pour tout ce qui concerne le tiers monde.